

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



### Extrait du registre des décisions du Maire

#### **OBJET : Mandat de vente sans exclusivité-terrain rue du clos de Val de Seine**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la délibération n° 2022-24 du 30 mars décidant de procéder à la désaffectation du terrain cadastré AH-663, rue du Clos de Val de Seine,  
Vu la délibération n° 2022-34 du 7 juin 2022 décidant de procéder au déclassement du terrain cadastré AH-663, rue du Clos de Val de Seine,  
Vu la proposition de l'agence immobilière Espace Transaction située 1, rue Marcelin Berthelot à La Frette-sur-Seine 95530 pour la mission de vente du terrain précité,

#### **DECIDE**

**DE MANDATER** l'agence immobilière Espace Transaction située 1, rue Marcelin Berthelot à La Frette-sur-Seine 95530 pour la mission de vente du terrain cadastré AH-663, rue du Clos de Val de Seine, d'une superficie de 404 m<sup>2</sup> divisé en deux lots, à savoir 182 m<sup>2</sup> pour le lot A et 222 m<sup>2</sup> pour le lot B. La rémunération du mandataire est fixée à 15 000 € (TVA incluse) à la charge de l'acquéreur. Le mandat est consenti et accepté sans exclusivité pour une période irrévocable de trois mois à compter de la signature. Sauf dénonciation à l'expiration de cette période initiale, il sera prorogé de douze mois supplémentaires maximum.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 8 septembre 2022

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT